

Les centres de loisirs

Le centre de loisirs accueille vos enfants le mercredi et toute la semaine pendant les petites et grandes vacances scolaires. L'encadrement est assuré par des animateurs diplômés du BAFA.



Les sites

Trois sites accueillent vos enfants sur la commune :



- ✓ **Le centre maternel du Clos du Moulin**
Il accueille les enfants de 2 ans ^{1/2} à 6 ans. Les enfants doivent **déjà aller à l'école et être propres** pour être accueillis au centre. Il est situé rue des Sports.
- ✓ **Le centre permanent de l'Orée du Bois**
Il accueille les enfants de 6 à 12 ans. Il est situé au 44 rue des Papillons.
- ✓ **Exceptions**
En fonction du nombre d'enfants inscrits, un troisième lieu d'accueil est ouvert pour les 9-12 ans : soit à l'école du Clos du Moulin, soit à celle de la Tilleulière.

Les horaires



Pendant les vacances scolaires

- ✓ Vos enfants sont accueillis toute la semaine de 9h à 17h30, avec un service de restauration le midi. La récupération est possible jusqu'à 17h45.
- ✓ Un accueil payant au quart d'heure existe de 7h30 à 9h et le soir de 17h45 à 18h30.

Le mercredi, hors vacances scolaires

Trois choix de réservation sont possibles :

- Journée complète avec repas, de 9h à 17h45 ;
- Matin avec repas du midi, de 9h à 13h30 ;
- Après-midi, de 13h30 à 17h45.

Inscriptions



Les mercredis

Les inscriptions peuvent être effectuées jusqu'au **mercredi de la semaine précédente**, sur votre Espace Famille ou en prenant rendez-vous avec le service enfance-jeunesse au 02 40 13 65 32.

Annulations et absences

En cas d'annulation **moins de 2 semaines** avant la date, la **réservation sera facturée** sauf en cas de présentation d'un justificatif (maladie, perte d'emploi, décès, planning de travail récent...)

Les vacances scolaires

- ✓ Les inscriptions peuvent être effectuées toute l'année, mais sont clôturées 2 semaines avant le début des petites vacances et 3 semaines avant pour les grandes vacances. Les dates sont communiquées par voie d'affichage, sur l'espace famille et sur le site internet de la Mairie.
- ✓ Les inscriptions peuvent être modulées pour une semaine de cinq jours, avec un ou deux jours d'absence : soit une inscription de 5, 4 ou 3 jours minimum par semaine.

Annulations et absences

- ✓ Pour une absence justifiée et **sur présentation d'un justificatif** (maladie, perte d'emploi, décès d'un proche...) : pas de journée de carence.
- ✓ Pour une absence non justifiée, si l'annulation se fait au plus tard 8 jours avant le 1^{er} jour de présence prévue, il sera retenu les journées de carences suivantes :
 - Pour une inscription de 3 jours sur la semaine : 1 jour
 - Pour une inscription de 4 jours sur la semaine : 2 jours
 - Pour une inscription de 5 jours sur la semaine : 3 jours



Si l'annulation survient à moins de 8 jours avant le 1er jour de présence prévue, l'intégralité des journées réservées sera facturée.

À prévoir

- ✓ Pour les 2^{1/2} - 5 ans qui font la sieste, prévoir une couverture ou un drap et ne pas oublier le doudou.
- ✓ Toujours venir avec un sac à dos, vêtement de pluie, bonnes chaussures de marche imperméables et, l'été : lunettes de soleil, casquette ou bob, maillot de bain, serviette de bain et crème solaire.

CONTACT

Équipe enfance-jeunesse
1, rue de l'Élan - 44840 Les Sorinières
02 40 13 65 32
enfance-jeunesse@ville-sorinieres.fr

Les structures
Clos du Moulin – 02 40 05 79 49
cdl.closdumoulin@ville-sorinieres.fr
Orée du Bois – 02 40 05 70 82
cdl.oreedubois@ville-sorinieres.fr



La CAF participe au financement des journées enfants.

